

Situation des populations d'Eiders à Saint Pierre et Miquelon et dans l'Est canadien

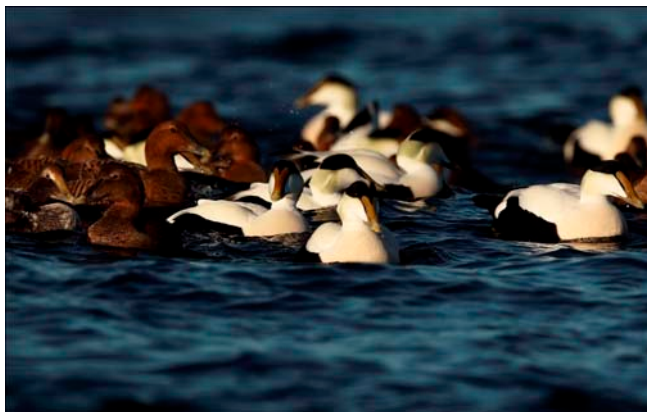
ONCFS (DIROM/Service départemental SPM
Direction des Etudes et de la Recherche/CNERA Avifaune migratrice)

octobre 2013

1 - Description des espèces concernées et statut de conservation

1.1 - Eider à duvet (*Somateria mollissima*)

L'Eider à duvet est présent dans tout l'hémisphère Nord. Cette large répartition permet l'existence de plusieurs populations qui se distinguent essentiellement par des critères morphologiques. En Amérique du Nord, quatre sous-espèces d'Eiders à duvet, qui se reproduisent principalement au Canada, sont reconnues. Ces races adoptent un large éventail de comportements et de mouvements migratoires.



Répartition spatiale : Espèce pleinement migratrice, l'Eider à duvet se reproduit et hiverne au Canada, aux U.S.A (Alaska) et au Groenland. Il niche surtout sur les îles côtières et le littoral. Il hiverne en mer, à proximité des côtes. En période d'hivernage, l'Eider à duvet est présent de la côte Ouest du Groenland jusque dans l'Etat de Virginie (U.S.A).

Aire de répartition en Amérique du Nord



Habitat : Été comme hiver, l'Eider à duvet se retrouve principalement sur les eaux côtières où il fréquente volontiers les zones parsemées de récifs, de hauts fonds rocheux et d'îlots rocheux, où la nourriture abonde. Il peut également fréquenter les côtes basses à fonds sableux, riches en échinodermes. Il se tient en général en groupes importants pouvant dépasser le millier d'individus.

Régime alimentaire : Excellent plongeur pouvant atteindre 25 mètres pour chercher sa nourriture, c'est un grand consommateur de crustacés, de mollusques (oursins, étoiles de mer, moules). Sa capacité de plongeur lui permet généralement de se tenir loin des côtes mais, pour éviter des pertes d'énergie importantes, il se tiendra en hiver, s'il le peut, dans la zone intertidale.

Reproduction : Variable en fonction des sous-espèces et de leurs aires d'occupation, la période de reproduction s'étale de mai à fin juin. L'Eider à duvet se reproduit vers l'âge de 3 ans. La femelle pond en moyenne 4 œufs dans la végétation arbustive ou rampante. La durée moyenne d'incubation des œufs est de 26 jours. Il s'agit d'un canard qui niche en colonies, parfois importantes. La survie des jeunes est faible et en général, à partir des quatre œufs pondus, un jeune, en moyenne, atteindra l'âge adulte. L'accroissement moyen annuel d'une colonie est d'environ 5%. Cependant, des études récentes menées sur les colonies d'Eider à duvet nicheuses de Terre-Neuve et du Labrador ont montré que ce taux pouvait monter jusqu'à 8 à 12% (années 2006 à 2010). En période d'incubation et d'élevage des jeunes, l'Eider à duvet est particulièrement sensible à la prédation (Goéland marin, renards). A taille adulte, l'Eider n'a quasiment aucun prédateur mis à part l'homme.

Statut et conservation :

L'espèce est classée « Préoccupation mineure » par l'IUCN (*Birdlife International 2013*). La population mondiale est estimée entre 3,1 et 3,8 millions d'individus.

Concernant la sous espèce de l'Eider à duvet du nord, laquelle hiverne le long des côtes de Terre Neuve et du Labrador, du Québec et du Sud-Ouest du Groenland, un suivi régional a été mis en place depuis 2003 afin d'évaluer les effectifs et la tendance du contingent de la population qui passe l'hiver au Canada. L'aire d'hivernage des eiders à duvet dans l'est du Canada (y compris Saint Pierre et Miquelon) fait l'objet d'un comptage effectué tous les trois ans depuis 2003. Les estimations de la population en 2003, 2006 et 2009 étaient respectivement de 204 000 ± 15 500, de 175 800 ± 8 000 et de 204 800 ± 22 400, ce qui laisse supposer que les hivernants sont stables au cours de cette période (SCF 2012). Dans les mêmes conditions un comptage aérien a été effectué en février 2012 mais le résultat n'est pas disponible à ce jour. Il n'existe pas de données sur les niveaux de populations des Eiders à duvet hivernant sur les côtes Ouest du Groenland et Nord du Labrador.

Aspects réglementaires :

- de portée nationale : Arrêté ministériel du 27 juin 1985 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

- de portée internationale :

Annexe II : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn). (<http://inpn.mnhn.fr/>)

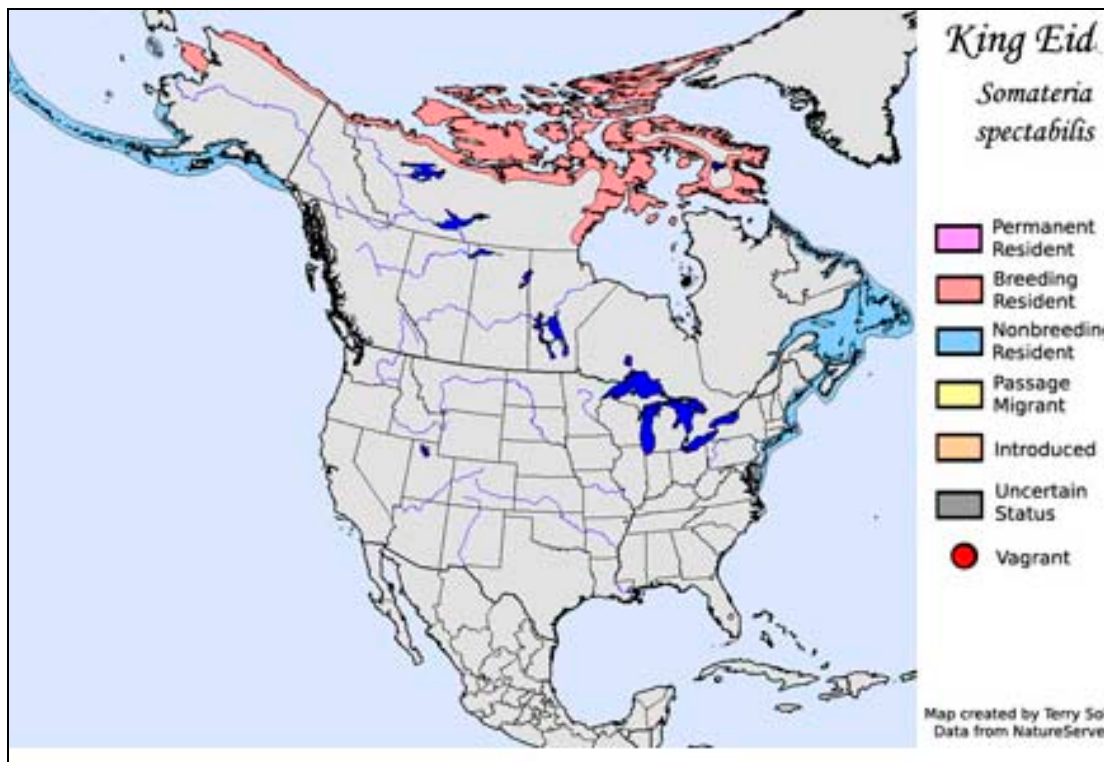
Annexe II : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). (<http://inpn.mnhn.fr/>)

1.2 - Eider à tête grise *Somateria spectabilis* - autre nom : Eider remarquable

Espèce monotypique (<http://www.oiseaux.net/oiseaux/eider.a.tete.grise.html>)



Répartition spatiale : Espèce Circumpolaire pleinement migratrice. Les Eiders à tête grise reproducteurs du Canada passent l'été dans l'extrême Arctique et migrent en hiver sur les côtes Est et Ouest de l'Amérique du Nord, ainsi qu'au Groenland et en Islande.



Dans le nord-ouest de l'Atlantique, ils passent l'hiver dans la baie d'Hudson, au sud-ouest du Groenland et de la côte du Labrador jusqu'au sud de New York. L'Eider à tête grise débute la migration prénuptiale en mars en suivant les chenaux libres ou les polynies jusqu'à ses aires de reproduction. Il ne quitte celles-ci qu'au retour des glaces marines, entre octobre et décembre, qui l'éloignent des côtes.

Habitat : L'espèce *Somateria spectabilis* niche dans la toundra arctique souvent sur la côte et jusqu'à 50 km à l'intérieur des terres (del Hoyo *et al.* 1992, Kear, 2005). Durant l'été arctique, elle effectue sa mue dans des fjords abrités qui possèdent de fortes densités de faune benthique (Kear, 2005). Elle hiverne près du bord de la glace en mer ou dans les régions côtières ayant des eaux peu profondes et souvent battues par les vagues.

Régime alimentaire : Son régime alimentaire hivernal se compose principalement de matière animale benthique, en particulier de mollusques et de crustacés, (del Hoyo *et al.* 1992).

Reproduction : l'espèce se reproduit à partir du mois de juin. La période d'incubation dure 24 jours et le nombre d'œufs produits est en moyenne de 3 à 6.

Statut et conservation :

La population globale au niveau mondial est estimée entre 790.000 et 930.000 individus (Wetlands International, 2006). L'espèce *Somateria spectabilis* est classée « Préoccupation mineure » par l'IUCN (Birdlife International, 2013).

Aspects réglementaires :

- de portée nationale : Arrêté ministériel du 27 juin 1985 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée dans l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

- de portée internationale :

Annexe II : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn). (<http://inpn.mnhn.fr/>)

Annexe II : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). (<http://inpn.mnhn.fr/>)

2 - Bilans des comptages et des contrôles entrepris par l'ONCFS et les agents de la Fédération des Chasseurs

2.1 - Effectifs

- **Autour de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon** : A partir de 1994, le service de l'ONCFS, aidé de la FDC, réalise tous les ans, mensuellement à partir du mois d'octobre et jusqu'en avril, une estimation des populations d'Eider à duvet hivernant autour de l'archipel. Lorsque les conditions météorologiques sont favorables, à partir de points établis depuis la terre ferme, les groupes d'eiders sont estimés avec du matériel optique performant. De 1997 à 2011, les données complètes du mois de décembre sont présentées à l'annexe 1-A. Tout en sachant que les années 2008 et 2009 correspondent à des années où les conditions météorologiques n'étaient pas favorables à la réalisation d'une bonne estimation des groupes (qui ont donc été probablement sous-estimés), le graphe montre clairement, à partir de l'année 2004, une tendance à l'augmentation des Eiders dans la région.

- **Dans la RCFS du Sud de Saint-Pierre** : Parallèlement, et avec le même laps de temps que sur l'ensemble de l'archipel, un suivi de la RCFS du secteur Sud de Saint-Pierre est également assuré. De 1997 à 2011, les données complètes du mois de décembre sont présentées à l'annexe 1-B. Celles-ci montrent une amélioration nette du niveau des populations depuis 2004.

Une carte de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon montre la répartition des effectifs d'Eiders au mois de décembre 2012 autour des côtes (annexe 2).

2.2 - Bilan des contrôles

A l'initiative conjointe des agents du service de l'ONCFS et de la FDC, pour mieux apprécier les prélèvements d'Eiders réalisés au niveau de l'archipel, une main courante concernant les contrôles chasse a été mise en place de 1999 à 2004. Ces documents ont été traduits sous forme du graphique figurant à l'annexe 3. Durant cette période le nombre d'oiseaux contrôlés par saison a varié entre 500 et 900. Ces résultats ont permis d'estimer qu'environ 1500 eiders ont été tués par saison de chasse durant cette période.

Aujourd'hui, et en l'absence de carnet de prélèvements mis en place par la FDC, les prélèvements sont inférieurs aux années 1999 à 2004, notamment du fait de conditions climatiques hivernales plus défavorables à partir de 2007 ne permettant pas un accès facile aux secteurs de chasse (îlots rocheux), avec plus de vent et plus de mer (effet réchauffement climatique ?). Actuellement, pour les 2 espèces d'Eiders considérées, les prélèvements ne dépasseraient pas les 1000 individus, cette estimation méritant cependant d'être validée par une déclaration des prises.

3 - Mesures volontaires de réduction des prélèvements

En 1980, avec la création de la Fédération des Chasseurs de Saint Pierre et Miquelon, qui remplace les sociétés de chasse, les chasseurs prennent des mesures limitant les prélèvements de chasse aux oiseaux migrateurs. Ces limitations sont inspirées de l'exemple canadien qui détermine un quota journalier d'oiseaux à prélever par chasseur. Ainsi, les chasseurs de l'archipel limitent leurs prélèvements à 10 Eiders à duvet par chasseur et par jour. Ce quota demeure jusqu'en 1990 et est ensuite réduit à 5. Pour limiter la pression de chasse, dans le secteur des « Rochers de l'Est » (secteurs très favorables), une durée de chasse journalière est également instaurée, comprise entre le lever du jour et midi. Toutes ces mesures sont prises dans le cadre de l'arrêté d'ouverture et de fermeture annuel de la chasse et figurent au schéma de gestion cynégétique qui a été validé par l'autorité administrative en 2009.

4 - Mesures de protection : création d'une réserve de chasse et de faune sauvage et actions de sensibilisation du public

En 1988, la Fédération des chasseurs créait une réserve maritime de chasse et de faune sauvage dans le secteur Sud de l'île de Saint-Pierre. Cette mesure de protection a pour objectifs de maintenir les Eiders et autres canards marins autour des nombreux récifs et îlots favorables à leur hivernage. Pour y parvenir, toute action de chasse en mer est interdite en embarcation mobile ou à l'arrêt, ce qui constitue un facteur majeur pour cantonner les canards marins dans la réserve. Cette RCFS totalise une superficie de 1138 hectares. Des suivis par comptages ont permis de constater la recolonisation de la partie maritime du Sud de l'île de Saint-Pierre par les oiseaux. La constitution de cette aire de protection a clairement favorisé le retour d'un autre anatidé, l'Arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*), espèce de petit canard marin qui avait complètement disparu de l'archipel et dont la population de l'Est de l'Amérique du Nord n'est estimée qu'à 2700 individus.

En 2009, pour sensibiliser le public à la connaissance de cette réserve de chasse et de faune sauvage, un arrêté préfectoral, qui vient compléter l'arrêté de création de la réserve, encourage la FDC de Saint Pierre et Miquelon, en partenariat avec l'ONCFS, à mettre en place des actions pédagogiques relatives à la connaissance des espèces. En 2012, deux panneaux informatifs sont placés aux abords de la réserve, proche d'un sentier pédestre. En 2013, un dépliant pédagogique détaillant la biologie de 5 espèces emblématiques vivant dans la réserve, cofinancé par la FDC et l'Etat, est édité à 4000 exemplaires et diffusé aux habitants de l'archipel.

5 - autres aspects

5.1 - Les risques de confusion

Les risques de confusion des Eiders avec d'autres espèces sont nuls car les deux espèces, se distinguant parfaitement par leur taille et leur coloration de plumage, sont très différentes des autres espèces de canards marins (*Macreuses* spp., notamment).

5.2 - Le dérangement

Le dérangement doit être considéré comme très minime. La chasse d'avril des Eiders s'exerçant sur des lieux précis (Pointe de Savoyard, Pointe au cheval, rade de Miquelon et rochers de l'Est), les autres espèces de canards marins fréquentant ces sites ont pour l'essentiel (Arlequin plongeur, Harelde de Miquelon, Macreuses spp) déjà quitté les lieux.

6 - Collaboration internationale avec le Canada

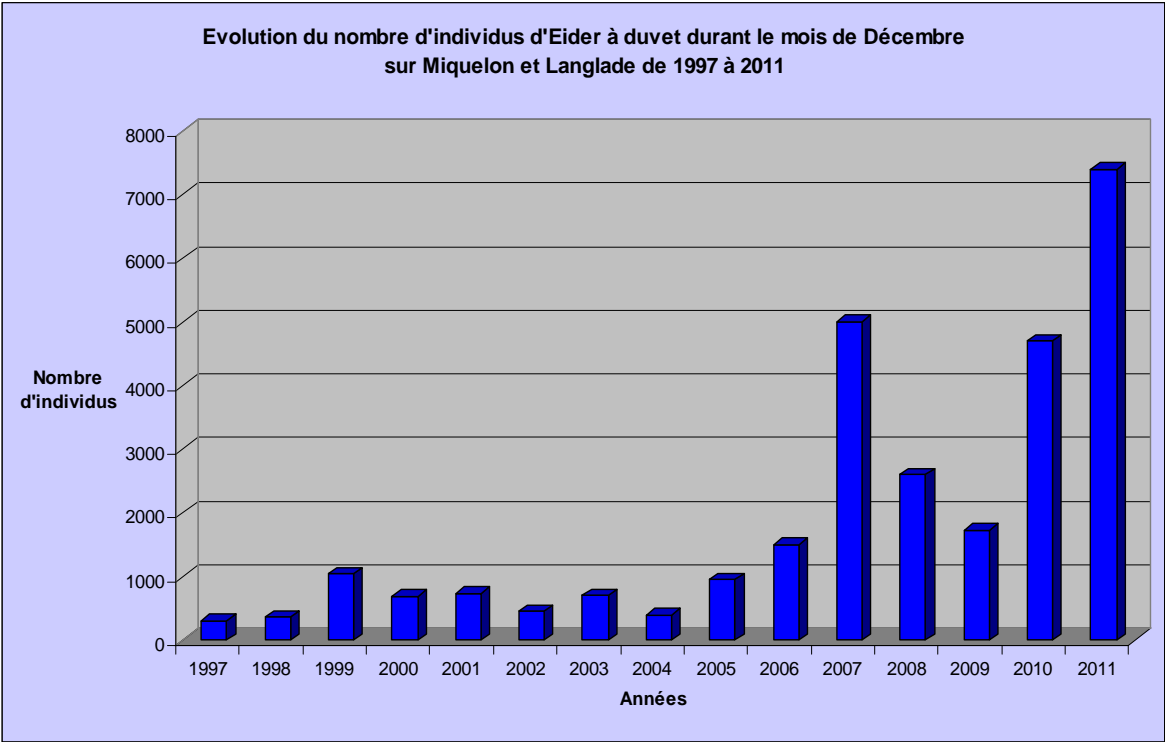
A partir de 2003, l'ONCFS a participé au programme de surveillance hivernale par comptages aériens (tous les 3 ans) mis en place par le Service Canadien de la Faune dont le but est d'évaluer les effectifs et la tendance du contingent de la population d'Eider à duvet qui passe l'hiver dans l'Est du Canada et à Saint Pierre-et-Miquelon.

Dans l'Est du Canada, l'Eider à duvet niche dans les provinces atlantiques comme à Terre-neuve et au Labrador, en Nouvelle Ecosse, au Québec et dans le nouveau Québec ainsi que dans le Nord sur les nombreuses îles de l'arctique canadien. Les populations nichant au Sud de la province de Terre-Neuve (*ssp. S. mollissima dresseri*) se portent assez bien. L'estimation de la population actuelle de l'Eider à duvet d'Amérique est d'environ 300 000 oiseaux (Lepage et Bordage, en préparation, *in* Service Canadien de la Faune, 2012). Les prélèvements par la chasse estimés sur ces populations sont de l'ordre 32 000 oiseaux. Les populations de Terre-Neuve et du Sud du Labrador représentent 22 000 couples (*ssp. S. mollissima dresseri, et intermédiaire*), dont 4000 couples à Terre-Neuve et 18000 couples au Sud du Labrador. Des efforts importants ont été entrepris dans cette province ces dernières années pour conforter les populations.

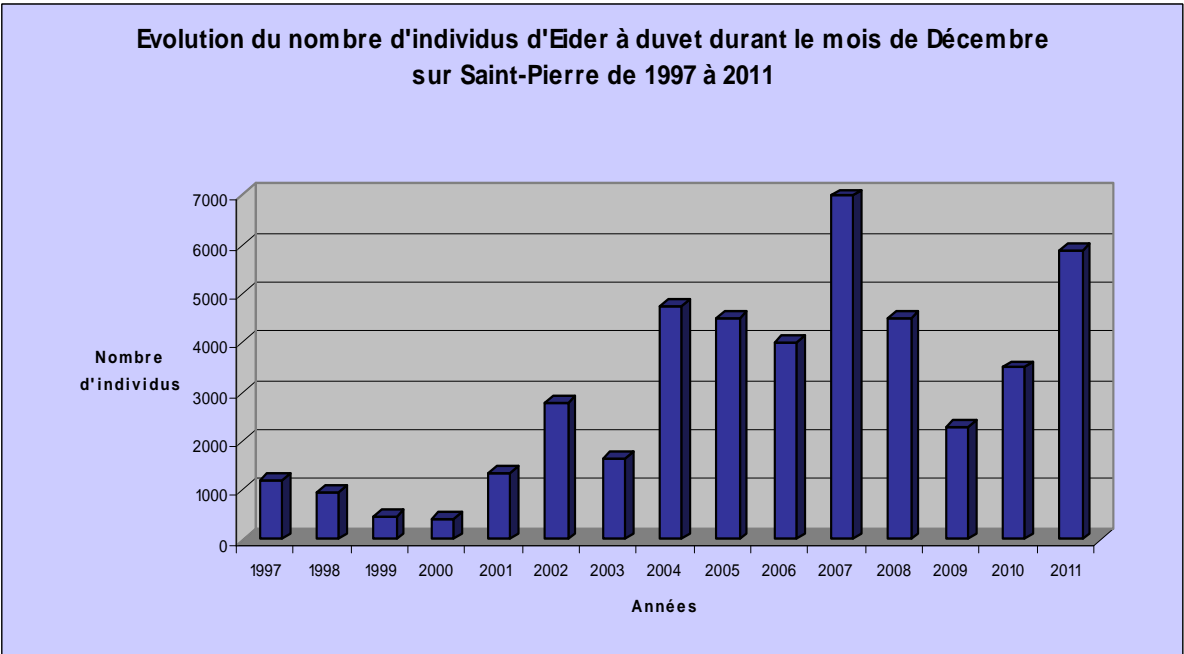
Conclusion

Au vu de l'ensemble des éléments scientifiques à disposition, les prélèvements opérés aujourd'hui à Saint Pierre et Miquelon par la chasse sur les Eiders n'apparaissent pas avoir d'impact significatif sur les populations. La demande de la Fédération des chasseurs relative à une prolongation de la chasse au mois d'avril doit être encadrée suivant des modalités de gestion permettant de contrôler les prélèvements réalisés, avec la mise en place d'un suivi quantitatif et qualitatif pour évaluer l'impact de ce prélèvement sur les populations d'eiders. Un test de faisabilité sur trois ans avec une évaluation à son terme permettrait de vérifier le maintien de l'état de conservation des populations concernées par cette pratique.

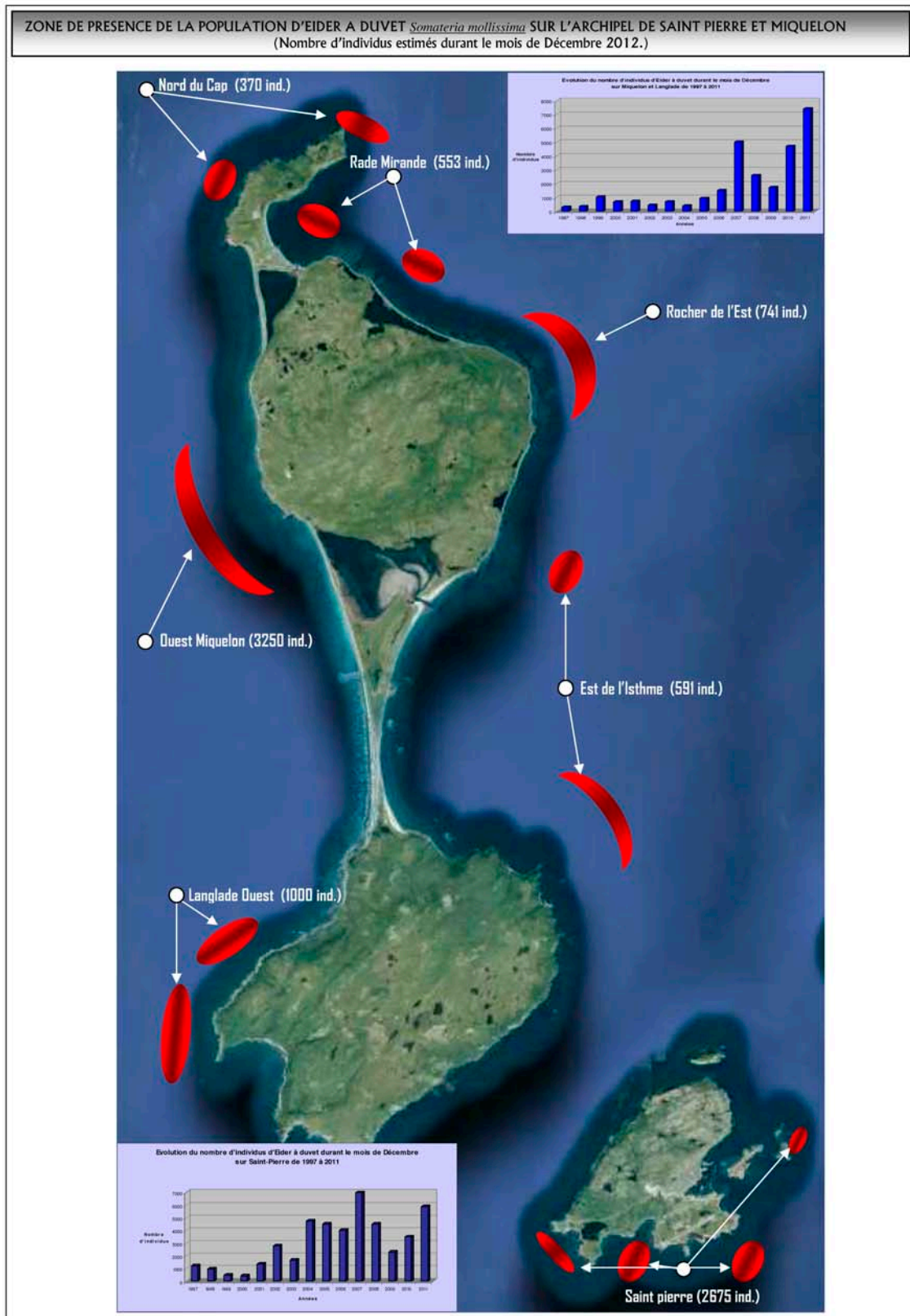
ANNEXE 1-A



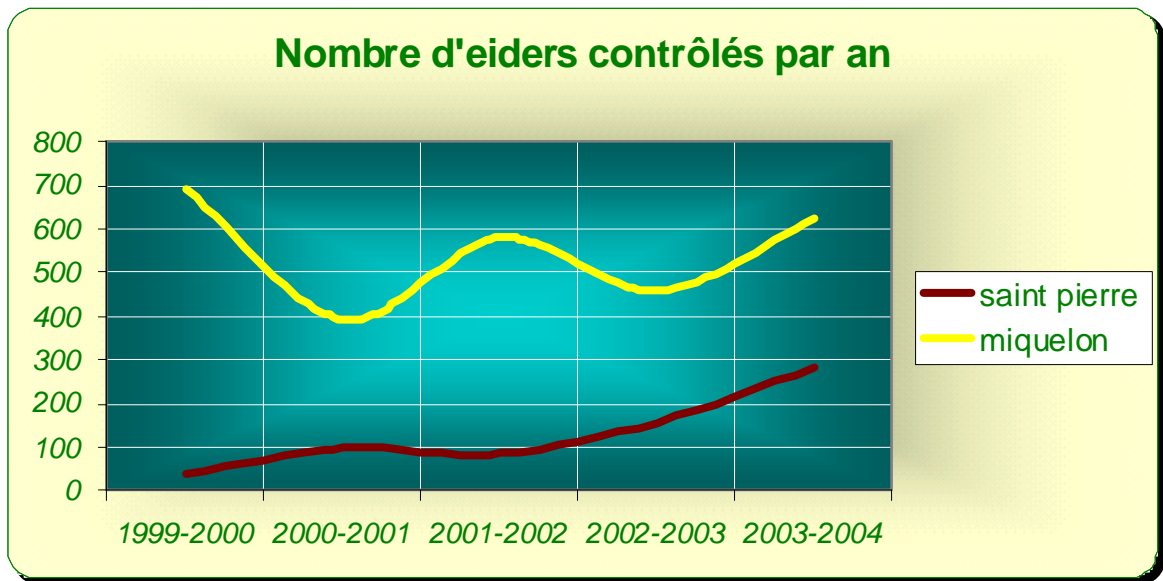
ANNEXE 1-B



ANNEXE 2



ANNEXE 3 : Nombre d'Eiders contrôlés par an



ANNEXE 4 - BIBLIOGRAPHIE

BirdLife International (2013) Species factsheet: *Somateria mollissima*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 11/07/2013.

BirdLife International (2013) Species factsheet: *Somateria spectabilis*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 11/07/2013.

Del Hoyo, J, Elliot A. & Sargatal, J. 1992. *Handbook of the Birds of the World, vol. 1: Ostrich to Ducks*. Lynx Edicions, Barcelona, Spain.

Gilliland, S.G., et G.J. Robertson. 2009. Composition of Eiders Harvested in Newfoundland, *Northeastern Naturalist* 16(4): p. 501-518.

Kear, J. 2005 *Ducks, geese and swans volume 2: species account* (Carina to Mergus). Oxford University Press, Oxford, UK.

SCF/CWS/ Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. 2012. *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada : Novembre 2012*. Rapport du Service canadien de la faune sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs numéro 37.

Sea Duck Joint Venture. 2013. Sea Duck Joint Venture Implementation Plan for April 2013 through March 2016. Report of the Sea Duck Joint Venture. Available at U. S. Fish and Wildlife Service, Anchorage, Alaska, and Environment Canada, Sackville, New Brunswick. Also available at seaduckjv.org . 38 pp.

Suydam, R.S. 2000. King Eider (*Somateria spectabilis*), No. 491 in *The Birds of North America* (A. Poole and F. Gill, eds.). The Birds of North America, Inc., Philadelphia, Pennsylvania.

Wetlands International. 2006. *Waterbird Population Estimates - Fourth Edition*. Wetlands International, Wageningen, The Netherlands. 239 p.